

Stage aménagé selon le projet professionnel

Dans le Grand Est, certains territoires sont caractérisés par une offre de soins insuffisante pour leur population, du fait d'un faible renouvellement des professionnels, de leurs départs à la retraite ou encore par des difficultés d'accès à cette offre : temps d'accès, délais d'attente pour un rendez-vous...

Pour contribuer à pallier ces tensions, l'identification de zones sous-denses par les ARS permet d'allouer directement aux médecins libéraux les aides à l'installation et au maintien là où la situation le nécessite, au regard de l'offre médicale et des besoins de soins de la population.

Dans cette même démarche, et afin de faciliter les projets professionnels en zone sous-dense aux internes de Médecine Générale de la subdivision de Strasbourg, le Département de Médecine Générale en lien avec la Faculté de Médecine de Strasbourg et l'Agence Régionale de Santé du Grand Est, sur proposition du représentant des internes, ont accepté de faciliter l'accès à des terrains de stage dans tout le département du Haut-Rhin (68) et dans les zones sous-denses du département du Bas-Rhin (67).

Ainsi, les internes concernés doivent faire connaître leur projet professionnel au Département de Médecine Générale avant le **25 août 2024** par mail au coordinateur du DES (yannick.schmitt@unistra.fr, en mettant en copie stagedmgstrasbourg@gmail.com). Ces internes pourront proposer les lieux de stage pour leur 5^e ou 6^e semestre : SASPAS (composition déjà existante ou proposition d'une composition de MSU agréés) ou stage santé de la femme/de l'enfant, afin d'y réaliser leur semestre de novembre 2024 à avril 2025.

La réalisation du stage sera soumise à l'accord préalable de la Commission Locale de Médecine Générale, chargée d'étudier le projet professionnel.



Zonage Médecin 2022 Grand Est

